



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes de discrimination
à l'égard des femmes**

Distr.
GENERALE

CEDAW/C/5/ADD.52/
Amend. 2
12 juillet 1989

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Comité pour l'élimination de
la discrimination à l'égard des femmes

EXAMEN DES RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 18 DE LA CONVENTION

Rapports initiaux des Etats parties

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE
ET D'IRLANDE DU NORD
(Iles Fokland)

V.89-57764 (EX)

LES ILES FALKLANDS

Première partie

Introduction

1. Pour des renseignements d'ordre général, des renseignements sur le cadre social, économique, politique et juridique des Iles Falkland, les lecteurs sont priés de se reporter au rapport annuel, soumis au Secrétaire général des Nations Unies par le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni, en application des dispositions de l'article 73 e) de la Charte des Nations Unies.

Rôle et position des femmes dans la société

2. On se propose, dans les paragraphes qui suivent, de donner un aperçu général de la situation, les détails pertinents étant fournis dans la deuxième partie.

a) Enseignement

Les enfants des deux sexes sont tenus de fréquenter un établissement scolaire ou de recevoir une forme d'instruction approuvée par le gouvernement, depuis l'âge de 5 ans jusqu'à leur quinzième anniversaire. Dans la pratique, la plupart des enfants fréquentent un établissement public à partir de leur quatrième anniversaire, et nombre d'enfants poursuivent leur scolarité jusqu'à l'âge de 16 ans ou plus. Les pouvoirs publics encouragent la prolongation de la scolarité, indépendamment du sexe des enfants. Les établissements publics sont tous mixtes et les enfants des deux sexes étudient ensemble toutes les matières au programme. Il n'existe pas d'enseignement post-scolaire officiel aux Falkland, mais le gouvernement fournit des bourses et une aide aux élèves désireux de suivre un enseignement post-scolaire ou professionnel ou une formation commerciale outre-mer. Cette aide est consentie sans égard au sexe, en se fondant uniquement sur le mérite et les capacités de l'intéressé.

b) Possibilités d'emploi

Sauf lorsque la force physique est une des qualités exigées pour un emploi ou que le sexe du candidat importe pour des raisons touchant à la décence, les femmes jouissent d'une complète égalité de chances en matière d'emploi et la sélection se fait entièrement en fonction du mérite et des capacités. Ainsi qu'on l'a déjà indiqué, les Falkland manquent de main-d'oeuvre; ceci étant, les femmes sont activement encouragées à travailler au dehors. Lors du recensement de 1986, 393 femmes occupaient des emplois salariés. 303 femmes seulement ont déclaré être des ménagères n'exerçant pas une forme quelconque d'activité professionnelle en dehors de leur foyer. Deux des six comptables, le seul cadre publicitaire, les deux seuls boulangers, un des deux directeurs de banque, deux des 48 chauffeurs/opérateurs-machines, sept des neuf ouvriers d'usine, 11 des 59 exploitants

agricoles, trois des neuf hôteliers, un des deux avocats, six des 50 directeurs, un des neuf officiers de police, les quatre opérateurs de radio-téléphone, 21 des 39 instituteurs, 18 des 70 bergers, cinq des 11 boutiquiers, quatre des sept opérateurs de télécommunications et les neuf opérateurs de téléphone étaient des femmes. On ne possède pas de statistiques plus récentes, mais il est connu que le pourcentage des femmes travaillant tend à croître. Cette évolution a des conséquences sociales qui ne sont pas toutes positives, et le Gouvernement des Iles étudiera toutes les mesures propres à garantir une complète égalité de chances aux femmes, comme il s'est engagé à le faire.

c) Possibilités de création d'entreprises offertes aux femmes

Un grand nombre d'affaires sont déjà dirigées par des femmes. Les personnes qui souhaitent créer ou acheter une affaire peuvent déjà obtenir des prêts et des subventions, de caractère non discriminatoire, auprès de la Falkland Islands Development Corporation et un certain nombre de femmes ont été aidées à créer des affaires menées à temps partiel, souvent à domicile, par des "subventions aux petites entreprises". Nombre d'affaires sont montées par des femmes en association avec des hommes. Un certain nombre d'exploitations agricoles fonctionnent sur cette base et des prêts de sources officielles ont été consentis conjointement au mari et à la femme pour leur permettre d'acheter des fermes. On connaît également des cas d'entreprises appartenant à des sociétés où des femmes détiennent des participations importantes. Récemment, un prêt de source officielle a été consenti à un homme et à une femme qui n'étaient pas apparentés pour leur permettre d'acheter et d'exploiter un hôtel en association.

d) La fonction publique

Les nominations, promotions et rémunérations dans la fonction publique sont accordées sans discrimination aucune et rien ne s'oppose à ce qu'une femme soit nommée aux fonctions les plus hautes. Les pouvoirs publics encouragent les femmes à entrer dans la police et on compte actuellement trois officiers de police femmes contre un en 1986.

e) Droit des femmes à posséder et à hériter des biens (y compris des terres)

Il n'existe aucune discrimination quant aux droits respectifs des femmes et des hommes à hériter et à posséder des biens. Le mari n'acquiert pas un droit de contrôle sur les biens de sa femme lors du mariage et elle est libre d'en disposer comme elle l'entend.

f) Mariage

L'âge légal minimum est de 16 ans. L'autorisation des parents, du tuteur ou, à défaut, du tribunal, est requise entre 16 et 18 ans, quel que soit le sexe de l'intéressé. Les mariages arrangés étant totalement contraires à la coutume, il n'en existe pas, pas plus que des dots ou autres formes de paiement en cas de mariage. Tout mariage contracté sans le plein et entier consentement de l'une

des parties est nul et non avenue en droit. La législation sur le divorce ne comporte pas de discrimination quant aux motifs reconnus valables. Les femmes ne souffrent pas sur le plan social d'être divorcées, et les divorcés des deux sexes se remarient fréquemment, voire même habituellement, sauf s'ils sont assez âgés. En cas de rupture du mariage, la considération essentielle est le bien-être des enfants. Ni le mari, ni la femme n'ont, de prime abord, droit à leur garde.

MESURES D'ORDRE JURIDIQUE ET AUTRES ADOPTEES EN APPLICATION DE LA CONVENTION

3. Aucune mesure d'ordre juridique ou autre n'a été adoptée en ayant expressément la Convention en vue. On notera toutefois à ce propos les dispositions des sections 12 et 16 du chapitre premier de la Constitution : droits et libertés fondamentales de la personne, qui a trait à la protection contre toute discrimination fondée sur la race, le sexe, etc. Le Gouvernement des Iles Falkland reste, comme par le passé, engagé à réaliser les objectifs de la Convention. Les réserves qui ont été émises par le Royaume-Uni, lors de la ratification de la Convention, sont considérées comme s'appliquant également, le cas échéant, aux Falkland.
4. L'absence de législation expresse ne doit pas être considérée comme dénotant un manque de volonté de la part du Gouvernement des Falkland de réaliser les objectifs de la Convention. Elle tient au fait, qu'après examen des facteurs et conditions locales, le gouvernement est convaincu qu'il n'y a pas eu lieu, jusqu'à ce jour, de promulguer de législation expresse dans les domaines relevant de la Convention, comme l'indique le bref exposé qui a été fait de la condition des femmes dans les paragraphes précédents. Le gouvernement n'exclut pas la possibilité d'adopter des lois à l'avenir, si besoin est, et il est rendu compte de ses intentions à cet égard dans les paragraphes suivants.

INSTITUTIONS, AUTORITES ET RECOURS

5. Il n'existe pas aux Falkland d'institutions ou d'autorités ayant pour fonction expresse de veiller à ce que le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes soit respecté dans la pratique. Vu la taille réduite de la population, leur création serait en fait peu indiquée. Si toutefois une femme estimait être traitée de façon discriminatoire par une loi ou par une personne agissant en application d'une loi dans l'exercice de fonctions publiques ou assimilées, elle aurait le droit de porter plainte devant la Cour suprême qui est compétente pour connaître des plaintes de ce chef et pour ordonner réparation. Aucune plainte de cette nature n'a été déposée à ce jour et on ne s'attend, pour le moment, pas à ce qu'il y en ait.

MOYENS UTILISES POUR PROMOUVOIR ET GARANTIR LE PLEIN
DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DES FEMMES

6. Dans une petite communauté, telle que les Falkland, il n'y a probablement pas lieu de recourir à des moyens complexes pour assurer la promotion et le développement des femmes. Cet objectif peut, pour l'essentiel, être réalisé en adoptant une politique appropriée au plan gouvernemental et au niveau des administrations. Les politiques adoptées à ces deux niveaux ont eu pour résultat pratique la situation brièvement exposée dans l'introduction au présent rapport. Le gouvernement entreprend de réviser la législation existante et, dans ce cadre, il entend examiner la possibilité de promulguer une loi équivalente à la première partie du "Sexual Discrimination Act 1975" du Royaume-Uni et de donner compétence à la Cour suprême pour ordonner le paiement de dommages-intérêts, ou toute autre forme de réparation, lorsque les circonstances l'exigent. Cette loi devrait être considérée au premier chef comme un moyen de prévenir les cas de discrimination plutôt que d'y remédier. (Le texte de la première partie du "Sexual Discrimination Act 1975" figure dans le rapport du Royaume-Uni de mai 1987).

LA CONVENTION PEUT-ELLE ETRE DIRECTEMENT INVOQUEE ET APPLIQUEE
PAR LES TRIBUNAUX, ETC. ?

7. Les dispositions de la Convention ne peuvent être directement invoquées devant les diverses instances judiciaires ou autorités administratives, ni appliquées par elles; il doit d'abord leur être donné effet par des lois ou règlements administratifs internes. Mise à part la législation fiscale, dont il est fait mention ci-après, aucune loi propre aux Falkland ou applicable sur leur territoire ne semble contrevenir aux dispositions de la Convention.

DEUXIEME PARTIE

DISPOSITIONS CONSTITUTIONNELLES OU LEGISLATIVES ET PROCEDURES
ADMINISTRATIVES OU AUTRES MESURES EN VIGUEUR

8. On a déjà fait état plus haut des dispositions constitutionnelles pertinentes. Les autres dispositions législatives en vigueur sont mentionnées à propos des articles de la Convention.

ARTICLE PREMIER

Discrimination

9. Les réserves émises par le Royaume-Uni figurant en page 36 du rapport initial daté de mai 1987, et portant sur le Royaume-Uni lui-même, valent également pour les Falkland.

ARTICLE 2

10. Les réserves émises par le Royaume-Uni lors de la ratification de la Convention, qui figurent en page 39 de son rapport initial de mai 1978, valent également pour les Falkland, à ceci près qu'aucune des lois expressément mentionnées dans ces réserves n'a force de loi aux Falkland ou n'y est applicable.
11. La législation en vigueur aux Falkland en matière de délits sexuels et de prostitution est la législation britannique appliquée aux Falkland ou adoptée à titre de loi.

ARTICLE 3

Droits de l'homme et libertés fondamentales

12. Tous les habitants des Falkland jouissent des droits et libertés individuelles fondamentales énoncés dans le "Constitution Order". Ces dispositions, qui reflètent celles des instruments internationaux en la matière, sont directement applicables en cas de poursuites intentées devant la Cour suprême, en vertu des dispositions de la section 16 du "Falkland Islands Constitution Order 1985". Les habitants jouissent en outre, sans égard à leur sexe, des droits individuels conférés à toute personne par la common law.
13. La législation en vigueur comporte en outre une disposition particulière en ce qui concerne certaines formes de diffamation des femmes. Le "Slander of Women Act 1891" anglais, qui a force de loi aux Falkland, dispose que "toutes paroles prononcées et publiées alléguant qu'une femme ou une adolescente n'est pas chaste ou qu'elle est adulte, ouvrent droit à poursuites sans même qu'il y ait eu de préjudice particulier. En cas de poursuites du chef de telles paroles en vertu de la présente loi, le demandeur n'obtiendra toutefois d'autres dépens que des dommages-intérêts, à moins que le juge ne certifie qu'il y avait raisonnablement motif à poursuites."

ARTICLE 4

Mesures provisoires

14. Il n'a pas été adopté de mesures provisoires aux Falkland et le gouvernement estime qu'il n'y a pas lieu d'en prendre compte tenu de la taille réduite de la population et des conditions régnant en général sur le territoire.

ARTICLE 5

ELIMINATION DES PREJUGES ET DES ROLES STEREOTYPES

15. Sauf pour ce qui est d'un petit journal ("The Penguin News") dont le rédacteur est actuellement une femme, et de la station locale de radiodiffusion, il n'existe pas localement de média qui puisse être influencé. La plupart des présentateurs de la station de radiodiffusion sont des femmes mais, comme au Royaume-Uni, le gouvernement ne s'immisce pas dans l'activité des média, sinon de

façon très réduite. Les publications disponibles viennent en bonne partie d'outre-mer, du Royaume-Uni surtout, et on peut aisément se procurer des enregistrements vidéo des programmes britanniques de télévision et de production commerciales, notamment des films. Ces productions tendent à refléter les schémas et les attitudes de la société dont elles émanent. La pénurie de main-d'oeuvre et la tendance croissante des femmes à continuer de travailler une fois mariées, a beaucoup fait pour battre en brèche les attitudes traditionnelles quant au rôle des femmes. L'élevage des moutons était, par le passé, une des activités économiques principales des Falkland et les pouvoirs publics estiment qu'il doit le rester. Cet élevage, qui se pratique dans "le Camp" (c'est-à-dire les régions des Falkland situées en dehors de Stanley) a, de tous temps, été considéré comme une activité essentiellement masculine. Comme on le verra en se reportant au tableau 4 du Rapport sur le recensement de 1986 (Appendice A) (Répartition de la population par tranches d'âge et par sexe), il existe un certain déséquilibre entre les hommes et les femmes en âge de se marier, notamment dans "le Camp". Le manque relatif de femmes en âge de fonder un foyer dans la population locale, joint à la multiplication des possibilités offertes aux femmes sur le plan économique, a certainement contribué à la baisse du taux de natalité que l'on constatera en se reportant ici encore à l'Appendice A.

Publicité

16. Exception faite du petit journal local, qui n'a guère de publicité en fait, et des annonces payantes diffusées par la radio locale, il n'y a pas de publicité aux Falkland. Les dispositions du "Sex Discrimination Act" de 1975 du Royaume-Uni sont dans la pratique respectées en matière de publicité, bien que cet "Acte" n'ait pas force de loi aux Falkland.

Pornographie

17. Il n'existe pas de définition admise de la "pornographie" car ce terme n'apparaît pas dans la législation. On ne possède pas de chiffres sur la quantité d'articles pornographiques disponibles, mais rien ne permet de penser que du matériel pornographique soit en vente. On envisage d'adopter, à l'occasion de la révision prévue de la législation, le "Indecent Displays (Control) Act" de 1981 et le "Cinematograph (Amendment) Act" de 1982 du Royaume-Uni, de manière à les rendre applicables aux Falkland. L'adoption de ces textes n'est pas considérée comme une priorité, car elle serait faite à titre préventif et non pour porter remède à une situation existante, aucun problème ne s'étant fait jour à l'heure actuelle dans ce domaine.
18. On a fait état plus haut du fait qu'on peut aisément se procurer des enregistrements vidéo sur l'Ile. Etant donné que les cassettes destinées au public viennent presque invariablement du Royaume-Uni, où le "Video Recording Act" de 1984 (mentionné dans le rapport du Royaume-Uni de mai 1987) est en vigueur, on ne voit pas pour le moment la nécessité d'introduire une loi analogue aux Falkland. On envisage d'adopter également, lors de la révision de la législation, le "Protection of Children Act" de 1978 du

Royaume-Uni; en ce cas, le fait de prendre, tourner, distribuer ou exposer des photographies ou des films indécents montrant des personnes de sexe masculin ou féminin âgées de moins de 16 ans, ou la possession de tels objets en vue de leur distribution ou exposition, constituerait un délit.

La maternité en tant que fonction sociale

19. On a fait mention plus haut des problèmes que pose le faible taux de natalité des Falkland. Le gouvernement envisage d'accorder le droit à des congés de maternité aux fonctionnaires de sexe féminin. Il envisage également de promulguer des lois relatives aux congés de maternité en général.

ARTICLE 6

EXPLOITATION SEXUELLE DES FEMMES

20. Il n'existe, à la connaissance du gouvernement, pas de prostitution aux Falkland. Le "Sexual Offences Act" de 1956 du Royaume-Uni (qui s'applique aux Falkland) érige en délit le fait :
- i) d'embaucher une femme en vue de prostitution;
 - ii) de retenir une femme contre sa volonté dans un établissement de prostitution;
 - iii) de permettre à des jeunes filles âgées de moins de 13 ans ou âgées de 13 à 16 ans, ou à des femmes handicapées mentales, d'utiliser des locaux aux fins de rapports sexuels illégaux;
 - iv) de prostituer ou d'encourager à la prostitution une jeune fille âgée de moins de 16 ans dont on est responsable ou qui est handicapée mentale;
 - v) de vivre du produit de la prostitution d'autrui;
 - vi) de détenir ou gérer un établissement de prostitution ou de permettre que des locaux soient utilisés comme établissement de prostitution.
21. Une jeune fille âgée de plus de 13 ans et de moins de 16 ans ne peut, en droit, consentir à avoir un rapport sexuel. Si un homme a des rapports sexuels avec elle, il est coupable du délit de rapport sexuel illégal en vertu de la loi de 1956, même si la jeune fille était consentante. Il peut toutefois invoquer pour sa défense qu'il était persuadé être légalement marié à cette jeune fille ou, s'il est âgé de moins de 24 ans et n'a pas encore été condamné pour un délit similaire, qu'il était persuadé que la jeune fille était âgée de 16 ans au moins. Aucune de ces raisons ne peut être invoquée si la jeune fille est âgée de moins de 13 ans.

Viol

22. Un homme qui viole une femme commet un délit en vertu du premier paragraphe de la Section 1 du "Sexual Offences (Admendment) Act 1976" qui s'applique également aux Falkland) si :
 - "a) il a un rapport sexuel illégal avec une femme qui n'est pas consentante au moment du rapport; et
 - b) s'il sait, au moment considéré, que la femme n'est pas consentante ou ne se préoccupe pas de savoir si elle l'est.
23. Le paragraphe 2 de la Section 1 de la loi de 1976 stipule que si le jury, dans un procès de viol, doit examiner la question de savoir si un homme croyait effectivement qu'une femme était consentante, "la présence ou l'absence de motifs raisonnables fondant cette croyance est une question à laquelle le jury doit prêter attention, ainsi qu'à toutes les autres questions pertinentes, avant de se prononcer sur le point de savoir si cet homme était effectivement convaincu du consentement de la femme".
24. La peine maximale pour les délits de viol et de tentative de viol est la réclusion criminelle à vie. On n'a signalé qu'un seul cas de viol au cours des dernières années : il s'agit d'un incident survenu en septembre 1987, où une femme de Ste Hélène a été violée par un homme de Ste Hélène à l'époque où ils étaient tous deux employés à titre civil à la base militaire de Mount Pleasant, à 35 miles (55 km environ) de Stanley. L'affaire a été portée devant la Cour suprême en novembre 1987, avec un jury dont la majorité, par chance, étaient des femmes, et l'inculpé, reconnu coupable, a été condamné à trois ans de prison.
25. Le gouvernement admet qu'un certain nombre de cas de viol ne sont sans doute pas signalés aux autorités, car il est inévitable dans une petite société, malgré l'interdiction de publier le nom de la victime et les précautions qui peuvent être prises, que l'identité de l'intéressée vienne à être connue de tous. Etant donné la taille de la population et le fait qu'il s'agit d'une communauté dont les membres sont étroitement liés, il est difficile d'établir des procédures qui protègent davantage la vie privée des intéressés que celles en vigueur.
26. La Circulaire 25/1983 du Home Office (Ministère britannique de l'intérieur), qui donne aux officiers de police des directives sur la conduite des enquêtes relatives au viol, et la Circulaire 69/1986 qui lui a fait suite, sont l'une et l'autre connues des forces de police des Falkland qui s'en inspirent, autant que possible, compte tenu des conditions locales. Il a été fait mention de ces circulaires en page 48 du rapport initial du Royaume-Uni de mai 1987 et des exemplaires ont été joints audit rapport.

ARTICLE 7

A : Charges électives

27. Les dispositions du chapitre 3 de la Constitution prévoient une complète égalité entre les hommes et les femmes en matière de vote et de candidature aux élections au Conseil législatif des Falkland. Sur les huit membres élus de ce Conseil, on compte actuellement une femme élue lors d'une élection partielle remportée sur deux candidats masculins dans la circonscription de Stanley, en novembre 1987. Lors des élections générales de 1985 (octobre 1985), une autre femme a été élue dans la circonscription de Stanley, mais elle a renoncé à son siège lorsqu'elle a quitté Stanley pour acheter, avec son mari, une exploitation dans la circonscription de Camp.
28. Il est évident qu'il y a une certaine disproportion entre le nombre d'hommes et de femmes au Conseil législatif, mais ce n'est pas là un domaine dans lequel le gouvernement puisse intervenir. Ainsi qu'on l'a déjà indiqué, le président du seul parti politique (le Désiré, parti de droit qui vient d'être créé) est une femme, et plusieurs femmes siègent dans d'autres commissions du parti. Divers signes donnent donc à penser que les femmes s'engagent de plus en plus activement dans la vie politique, évolution dont le gouvernement se félicite.
29. Emploi dans la fonction publique. Le Gouverneur, à qui il incombe constitutionnellement de superviser les nominations et promotions dans la fonction publique, a pour principe - et cette politique est unanimement acceptée - de donner à tous ceux qui remplissent les conditions requises une chance égale d'emploi et de promotion dans la fonction publique sur la base de leurs capacités, de leurs qualifications et de leur aptitude au travail. Un traitement égal pour un travail de nature égale est de règle depuis nombre d'années dans la fonction publique. L'âge de la retraite est le même pour les hommes et les femmes.

B : Nominations à des postes publics

30. Les nominations à des fonctions dans les organismes consultatifs et organismes dont les membres sont désignés par le gouvernement se font en tenant compte des qualités, des capacités et de l'expérience des candidats, et non sur une base discriminatoire. Il n'est tenu aucun compte du sexe pour les nominations de cette nature.

C : Syndicats et organisations non gouvernementales

31. Il existe un syndicat aux Falkland ("The General Workers Union") auquel les femmes sont libres d'adhérer, ce qu'elles font en fait. Les femmes jouent un rôle important dans les organisations non gouvernementales, y compris le "Falkland Islands Trust" et la "Falkland Islands Foundation", ainsi que dans les organisations purement féminines. Elles occupent une place de premier plan dans la gestion de l'organisme local de vente au détail, la "Cooperative Society", qui entretient des liens avec son homologue en Angleterre.

ARTICLE 9

A : Nationalité

32. La situation en matière de nationalité est celle décrite aux pages 59 à 62 du Rapport initial du Royaume-Uni de mai 1987.

B : Immigration

33. La législation en vigueur en matière d'immigration ("Immigration Ordinance 1987" et "The Rules and Regulations made thereunder") ne distingue pas entre les hommes et les femmes. La Section 12 de la Constitution est réputée interdire ce type de discrimination.

ARTICLE 10

Education

34. L'enseignement est obligatoire pour les enfants entre cinq et quinze ans, mais nombre d'enfants fréquentent un établissement dès l'âge de quatre ans et le gouvernement encourage activement cette tendance. Un certain nombre d'enfants continuent leurs études jusqu'à l'âge de 16 ans et le gouvernement encourage, en principe, tous les enfants à le faire sans égard au sexe, afin qu'ils soient prêts à se présenter aux examens institués par les organismes officiels du Royaume-Uni, et notamment au certificat général d'études secondaires. Il n'existe actuellement aucune possibilité de préparer les enfants à des examens d'un niveau supérieur, et le gouvernement se propose d'étendre, dès que possible, les facilités de l'école secondaire publique, de manière à offrir aux élèves un éventail plus varié de cours sur place, voire même d'instituer des cours d'un plus haut niveau. Des fonds ont déjà été affectés à cet usage. Dans l'intervalle, le gouvernement encourage tous les enfants ayant les capacités et le niveau voulu à fréquenter un établissement d'enseignement approprié au Royaume-Uni en les aidant, le cas échéant, sur les fonds publics. Ces encouragements sont prodigués aux enfants de l'un et l'autre sexe. Tout l'enseignement officiel aux Falkland est mixte, à l'exception de certaines classes d'arts et métiers. Le gouvernement a pour politique d'offrir à tous les enfants un accès égal à l'éducation, indépendamment de leur sexe, et cette égalité de chances existe, à son avis, actuellement dans les faits. Il n'existe pas aux Falkland d'école réservée à un seul sexe. Au niveau du secondaire, il existe une possibilité d'internat dans un foyer administré par les pouvoirs publics pour les enfants de l'un et l'autre sexe dont les familles habitent loin de Stanley où se trouve l'école secondaire. Les directeurs et cadres de cet internat sont indifféremment masculins ou féminins.
35. Les membres du corps enseignant sont recrutés sans égard à leur sexe. Le Département de l'éducation a à sa tête une femme, le fonctionnaire responsable des écoles et localités éloignées de Stanley est une femme. La directrice de l'école primaire est également une femme, tandis que le directeur de l'école secondaire est un homme.

36. Le gouvernement encourage les habitants des Falkland à acquérir une formation supplémentaire à l'étranger, lorsque besoin est, et il leur accorde, à cet effet, une aide qui est fonction des aptitudes des candidats, sans égard au sexe de l'intéressé.

ARTICLE 11

EMPLOI, PRESTATIONS SOCIALES, PROTECTION DE LA SANTE ET SECURITE DES CONDITIONS DE TRAVAIL.

37. Le Gouvernement des Falkland s'est engagé, en principe, à assurer des chances égales aux hommes et aux femmes et cette égalité existe, à son avis, en l'état actuel des choses. Elle tient peut-être essentiellement à la pénurie aiguë de main-d'oeuvre que connaît le pays. Il n'en reste pas moins que les préjugés qui ont pu exister par le passé ont été balayés de ce fait. Il s'ensuit aussi que, dans nombre de foyers de Stanley où les deux époux travaillent, la femme est souvent celle qui gagne le plus.

B : Protection de la santé et sécurité des conditions de travail

38. Les Falkland n'ont, à ce jour, pas de loi portant sur la santé et la sécurité des conditions de travail. L'adoption de lois en la matière n'est pas une des grandes priorités du pays pour deux raisons; la première étant qu'il faudrait prévoir des mécanismes adéquats pour surveiller et assurer l'application de la loi et que d'autres tâches occupent en priorité la main-d'oeuvre disponible.
39. La seconde raison de cette lacune apparente est que les conditions sur les lieux du travail ne sont pas telles que le public éprouve le besoin de voir adopter de telles lois. L'activité industrielle est extrêmement réduite aux Falkland et c'est peut-être en raison de cette absence d'activité que l'adoption de telles lois est moins pressante qu'elle ne l'aurait autrement été.

C : Le système de protection sociale

40. Le système de protection sociale des Iles est assez simple. Il se compose d'un service médical et de santé public, d'un travailleur social rattaché au Département médical et de diverses organisations volontaires. Il existe en outre un système de pensions vieillesse, financé en partie par des cotisations, et un système d'allocations familiales obligatoires pour les enfants de moins de 16 ans. Un certain nombre d'employeurs, y compris le gouvernement, ont leur propre système de pensions.

D : Sécurité sociale

41. Il n'est prévu aucun système d'indemnité de chômage, le chômage étant à ce jour inexistant. Sauf dans les cas indiqués ci-après, les travailleurs de l'un et l'autre sexe sont tenus de cotiser au régime officiel de pensions de retraite. Les femmes mariées qui travaillent peuvent choisir de ne pas cotiser et, dans ce cas, n'ont pas droit à une pension de vieillesse en propre. Les hommes mariés ont toutefois droit à une pension d'un montant plus élevé

que les célibataires. Ces montants sont actuellement de 33 livres par semaine pour les célibataires et de 50 livres pour les couples mariés. Les femmes arrêtant de cotiser une fois mariées, tout en continuant à travailler, risquent de se trouver défavorisées si leur mari meurt avant d'avoir atteint l'âge de la retraite. Elles n'ont en effet droit en ce cas à une pension que si elles décident de cotiser jusqu'à l'âge de la retraite après le décès de leur mari. C'est-à-dire en fait qu'elles reprennent alors à leur compte les cotisations de leur mari. Si elles peuvent, pour une raison ou une autre, prouver qu'elles n'ont pas les moyens de cotiser, les autorités prennent les frais de cotisation à leur charge. Les femmes dont le mari meurt avant d'avoir atteint l'âge de la retraite n'ont pas droit à une pension de veuve. Des problèmes risquent aussi de se poser en cas de séparation du couple. Le mari n'a en ce cas droit, lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, qu'à une pension de célibataire, le montant prévu pour les hommes mariés n'étant versé qu'aux retraités qui vivent avec leur femme. La femme séparée qui n'a pas cotisé risque de ne pas pouvoir toucher de pension. Une loi, passée en novembre 1987 permet toutefois au gouvernement de servir une pension de célibataire aux femmes qui, parce qu'elles n'ont pas cotisé, se trouvent dans cette situation. Ce versement ne constitue toutefois pas un droit. Le gouvernement ne souhaite en effet pas subventionner sur les fonds publics des femmes dont la situation ne le justifie pas, mais il a accepté en principe de verser une pension de retraite en l'absence même de cotisations, à celles qui se trouveraient autrement en situation de détresse financière.

E : Prestations familiales

42. Une allocation familiale de 25 livres par mois est due pour tous les enfants ayant moins de 16 ans. Lorsque le ménage se compose d'enfants vivant avec leur mère, l'allocation est versée à la mère et non au père, même s'il fait partie du ménage.

F : Services personnels

43. Du fait de la taille de la population et de la nature de la communauté, il n'est ni possible, ni nécessaire de mettre en place un système complexe de services sociaux de caractère personnel. Le gouvernement emploie un travailleur social qui apporte une aide aux femmes qui se trouvent dans une situation difficile, à cause de la rupture de leur mariage ou pour d'autres raisons, ainsi qu'aux personnes âgées. Grâce en partie à un don généreux d'outre-mer, on a dernièrement construit et ouvert à côté du "King Edward the Seventh Memorial Hospital" à Stanley quelques logements sociaux pour personnes âgées, administrés par un directeur à plein temps. Il existe également dans l'hôpital attenant un centre du troisième âge que peuvent fréquenter toutes les personnes âgées de Stanley. Les organismes et visiteurs bénévoles s'occupent eux aussi des personnes âgées; les églises en particulier veillent à ce qu'elles soient régulièrement visitées chez elles. Il va de soi que cette aide est en bonne partie fournie par les familles et amis. Elle est dispensée sans discrimination aucune. Le gouvernement envisage de créer un foyer du troisième âge pour les personnes qui, parce qu'elles avancent

en âge ou en raison de leur état de santé, ne peuvent vivre seules et n'ont pas de parent capable de leur donner les soins nécessaires et disposé à le faire.

ARTICLE 12.

A : Prestations de services sanitaires dans des conditions d'égalité

44. Les prestations de santé sont fournies par les pouvoirs publics et toute la population y a accès sans égard à l'âge, au sexe ou à la nationalité. Etant donné la taille de la population, on ne peut cependant lui assurer toute la gamme des traitements médicaux qui pourraient s'avérer nécessaires. Pour les résidents, le gouvernement a prévu, sans égard à l'âge, au sexe ou à la nationalité, des possibilités de traitement au Royaume-Uni dans le cadre d'un arrangement réciproque conclu dernièrement. Tous les travailleurs et travailleurs indépendants sont tenus de verser à cet effet, au titre du "Medical Services Levy" (taxes affectées aux services médicaux), un pourcentage déterminé de leur rémunération ou de leurs revenus. Les traitements médicaux, médicaments et préparations pharmaceutiques sont gratuits pour les résidents et, en règle générale, payants pour les visiteurs d'outre-mer (à l'exception de ceux résidant au Royaume-Uni). Aucune distinction n'est faite à cet égard entre l'un et l'autre sexe.

B : Services particuliers à l'intention des femmes

45. Le gouvernement envisage d'introduire un service de dépistage du cancer du sein. Il existe déjà un dispositif de dépistage du cancer cervical par frottis. Une des difficultés auxquelles se heurtent les pouvoirs publics est d'assurer un service satisfaisant aux femmes habitant des régions éloignées de la capitale, Stanley.
46. Des conseils gratuits de planning familial peuvent être obtenus sur toute l'étendue du territoire auprès des services du Département médical.

ARTICLE 13

A : Fiscalité

47. La réserve émise par le Royaume-Uni au sujet de l'article 13 est applicable aux Falkland. Il n'existe à l'heure actuelle pas d'impôts sur la plus-value du capital aux Falkland, mais le système actuel d'impôts sur le revenu n'assure, à certains égards, pas un traitement égal aux femmes. Les célibataires des deux sexes sont traités sur un pied d'égalité. Le revenu de la femme mariée est toutefois ajouté à celui de son mari aux fins de l'impôt sur le revenu. Bien qu'un couple marié puisse demander à être imposé sépaément, le montant total de l'impôt sur le revenu payable par le couple ne se retrouve pas réduit pour autant. Un homme marié a droit, à ce titre, à un abattement réduisant le montant imposable de son revenu brut. Si sa femme travaille, il a également droit à un abattement au titre des revenus salariés de

sa femme. L'effet de ces dispositions, dans nombre de cas, est d'abaisser le montant total de l'impôt acquitté par le couple à un niveau inférieur à celui qu'il devrait acquitter si les époux étaient imposés séparément et que chacun d'eux demandait un abattement en tant que célibataire. Dans un grand pourcentage des cas donc, l'abattement au titre des revenus salariés de la femme empêche le système d'imposition sur le revenu d'avoir un effet discriminatoire et défavorable. Le gouvernement s'attache actuellement à revoir l'ensemble du système et il sera peut-être amené à le modifier pour éviter ce risque d'effet discriminatoire ou défavorable entièrement à l'égard des femmes mariées travaillant.

B : Droit à des prestations familiales

48. Ce point a été traité sous l'article 11.

C : Droits financiers

49. Aucun obstacle ne s'oppose à ce que les femmes aient droit à des prêts bancaires et hypothécaires ou à toute autre forme de crédit. Les femmes peuvent passer des contrats librement.

D : Droit de participer aux activités récréatives, aux sports et à tous les aspects de la vie culturelle

50. La participation aux activités récréatives, sportives et culturelles étant affaire de choix individuel, les femmes ont la faculté de s'y livrer comme elles l'entendent. Le gouvernement ne considère pas que les installations sportives et récréatives à la disposition de la population soient satisfaisantes. Il envisage de remédier à cette situation et a, dans cette perspective, formé le projet de construire une piscine à Stanley. Les plans étant déjà assez avancés, on espère que cette piscine sera construite et ouverte en 1989.

ARTICLE 14

Femmes en zones rurales

51. Toute zone se trouvant à quelques kilomètres de Stanley est considérée comme rurale aux fins de cet article. Il s'agit là des régions généralement connues sous le nom de "Camp". Les possibilités d'emploi y sont limitées; il y a pénurie de logements à la location comme à l'achat, un déséquilibre des âges et des sexes, et des difficultés d'accès aux services et installations. Dans les localités les plus éloignées, la possibilité de rencontres personnelles régulières est elle aussi limitée. Presque toutes les maisons du Camp sont toutefois munies d'un récepteur-émetteur radio en VHF et nombre de femmes s'en servent pour établir des contacts quotidiens. Les habitants du Camp se rendent très fréquemment visite, bien qu'il leur faille faire de longs trajets en voiture à travers une campagne dépourvue de routes ordinaires. Les plus grosses localités organisent des manifestations sportives et sociales auxquelles est conviée toute la population du Camp.

52. Les pouvoirs publics assurent un service aérien fortement subventionné qui dessert 39 terrains d'atterrissage, soit un par 16,5 habitants du Camp, si bien que les femmes peuvent se rendre à Stanley en avion aussi bien à des fins médicales que pour leurs achats. En ce qui concerne ces derniers, il va de soi qu'il ne s'agit pas de l'alimentation quotidienne mais de vêtements, de biens de consommation durables et d'articles de luxe.

ARTICLE 15

53. Les femmes jouissent d'une égalité complète avec les hommes devant la loi. Cette égalité est garantie par la section 12 de la Constitution et la section 12 8) qui contient une réserve aux termes de laquelle "tout pouvoir d'appréciation conféré à une personne ou en vertu de la présente Constitution ou de toute autre loi en ce qui concerne l'institution, le déroulement ou la cessation de poursuites civiles ou pénales devant un tribunal quelconque" ne saurait être appliqué à l'effet d'empêcher une femme d'instituer ou de mener des poursuites civiles ou pénales ou d'y mettre fin. Les femmes ont exactement les mêmes droits à cet égard que les hommes. Les femmes peuvent passer tous contrats, intenter des poursuites ou faire l'objet de poursuites relatives à des contrats et être mises en faillite dans exactement les mêmes conditions que les hommes. Elles peuvent acquérir et posséder tous biens et en jouir exactement de la même manière que les hommes. Il est des délits qui, de par leur nature (par exemple le viol) ne peuvent être commis que par des hommes encore que, dans certaines circonstances, une femme puisse être coupable du délit de complicité de viol.
54. L'article 15 3) est interprété comme s'appliquant aux instruments qui visent à restreindre la capacité juridique des femmes en tant que groupe. Il n'existe pas de loi ayant cet objet aux Falkland. Les dispositions de l'article 15 4) sont observées de manière satisfaisante puisque la section 6 de la Constitution garantit la liberté de mouvement des personnes sans égard à leur sexe.

ARTICLE 16

55. La législation des Falkland ne comporte aucune discrimination à l'égard des femmes pour ce qui est des questions touchant au mariage et à la famille. Les femmes sont à tous égards traitées sur un pied d'égalité avec les hommes. Renseignements transmis au Secrétaire général des Nations Unies par le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni, conformément aux dispositions de l'article 73 e) de la Charte des Nations Unies, au sujet des ILES FALKLAND pour l'année 1987-88.

PREMIERE PARTIE : RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. GEOGRAPHIE

1. Situation

Les Iles Falkland, qui sont situées dans l'Atlantique Sud, se trouvent à 882 km environ au nord-est du Cap Horn, par 51° à 53° de latitude sud et 57° à 62° de longitude ouest. L'archipel se trouve à 480 km environ du continent sud-américain.

2. Superficie

Le territoire comprend deux grandes îles (Falkland Est et Falkland Ouest) et 700 îlots ayant une superficie terrestre totale de 12 173 km² environ.

3. Topographie

Le littoral, profondément échancré, offre de multiples points de mouillage. Il n'existe pas de cours d'eau à l'intérieur des terres. Le terrain est généralement montagneux et accidenté sauf à Lafonia, dans la partie sud de l'Ile Est; les points les plus élevés sont le Mont Osborne (705 m sur l'Ile Est) et le Mont Adam (700 m sur l'Ile Ouest). La majeure partie des terres hautes est relativement dénudée et formée de tourbe, d'éboulis, de bancs de pierres érodées, de rivières de blocs et de galets. En raison du climat, il y a peu d'arbres et la végétation naturelle consiste en herbages peuplés de quelques espèces de bruyères et de buissons nains. On compte des espèces variées, relativement peu atteintes par la civilisation, d'oiseaux et de mammifères marins - oies, pingouins, oiseaux de mer et phoques. On ne connaît pas de mammifères terrestres indigènes.

4. Climat

Le climat des Falkland se caractérise par un éventail assez réduit de températures, des vents forts, une assez faible pluviosité également répartie sur toute l'année et un ciel souvent nuageux. On a jusqu'ici enregistré des chutes de neige généralement assez peu stables durant tous les mois de l'année, sauf février.

Les données climatiques pour la région de Stanley se résument comme suit :

Température annuelle moyenne 5,6°C (42°F)
Vitesse moyenne annuelle du vent 17 noeuds
Pluviosité annuelle moyenne 635mm
Température maximale annuelle aux alentours de 21,1°C
Température minimale annuelle aux alentours de -5,6°C
Ensoleillement annuel moyen 1 640 heures

5. Principales ressources naturelles

a) Prairies

Jusqu'à l'établissement de la Zone provisoire de conservation et de gestion des Falkland créée pour conserver les stocks de poissons

autour des îles, les prairies constituaient la seule ressource naturelle susceptible d'être exploitée.

b) Hydrocarbures

Les données disponibles ne permettent pas de dire s'il existe des hydrocarbures dans les eaux entourant les îles. Il existe deux relevés sismiques généraux de la région. Il faudrait des relevés plus détaillés et, si les résultats le justifiaient, procéder à des forages exploratoires pour pouvoir se prononcer sur la présence d'hydrocarbures au large des Falkland et sur leur valeur potentielle. Il est peu probable qu'il existe des hydrocarbures sur les îles mêmes.

c) Minéraux

Rien ne permet de penser que les îles contiennent des minéraux métallifères présentant un intérêt économique. Il se peut qu'il existe des dépôts de sable siliceux se prêtant à la fabrication de verre, mais il faudrait probablement les soumettre à un traitement préalable coûteux. Le seul combustible local est une tourbe de piètre qualité.

d) Poissons

Les ressources en poisson des eaux aux alentours des îles sont considérables. Le 1er février 1987, on a créé la Zone provisoire de conservation et de gestion des Falkland pour protéger les stocks contre toute surexploitation. Les bateaux pêchant à l'intérieur de cette zone doivent obtenir un permis du gouvernement. La délivrance des permis a rapporté au Trésor un montant de 12,5 millions de livres en 1987 et devrait produire un revenu du même ordre en 1988.

e) Varech

On trouve aux alentours des côtes des îles de larges quantités de varech dont on peut extraire de l'acide alginique.

B. HISTORIQUE

1. La colonisation des îles a suivi de près la prise de possession officielle de l'île Ouest et "de toutes les îles avoisinantes" par le Commodore John Byron au nom du Gouvernement britannique en janvier 1765. Une expédition, menée sous la conduite du Capitaine McBride, a établi une colonie à Port Egmont le 8 janvier 1766. Hormis une courte période comprise entre juin 1770 et janvier 1771, l'occupation britannique continua jusqu'en 1774. La colonisation et l'administration britannique se sont poursuivies sans interruption pendant plus de 150 ans, sauf pendant la brève période où l'Argentine a occupé illégalement les îles entre avril et juin 1982.

2. Les conditions de vie sur le territoire, difficiles au début, s'améliorèrent avec l'arrivée de nouveaux colons et de capitaux frais et, en 1846, la partie de l'île située au sud de l'isthme à Darwin fut cédée moyennant paiement à un certain Samuel Lafone de Montévidéo. Lafone ne continua toutefois pas longtemps à exploiter les terres pour son propre compte et, en 1851, il en transféra la propriété à la Falkland Islands Company à qui la personnalité juridique fut octroyée par une charte la même année. Cette société a depuis acheté de vastes

superficiés de terres dans toutes les Iles; elle a aujourd'hui des bureaux d'agent maritime et de commerce à Stanley.

3. Le premier Conseil législatif a été créé du temps du Gouverneur Moody. Les colons ont été autorisés à y participer et ont joué un rôle important dans ses délibérations.

4. La première industrie du territoire a été l'exploitation, pour leur peau essentiellement, des boeufs sauvages issus de ceux introduits en 1764, qui parcouraient librement l'Ile Est. Considérés comme propriété de la Couronne, ils ne pouvaient être abattus que sur permis délivré par le Gouverneur.

5. L'élevage du mouton a été lancé par les frères Whittington sur l'Ile et où, en 1860, paissaient déjà des troupeaux assez importants. Au cours de la décennie suivante, cet élevage s'est étendu à l'Ile Ouest. Au cours des années 1878 à 1880, on est passé définitivement de l'élevage des bovins à celui des ovins et, par la suite, la majeure partie des boeufs sauvages ont été abattus.

6. Une période de prospérité continue a suivi celle de transition et, en 1885, le Territoire se suffisait à lui-même. L'année 1912 a vu l'établissement de communications télégraphiques avec le monde extérieur.

7. Les Falkland se sont considérablement développées après la deuxième guerre mondiale. Le "King Edward VII Memorial Hospital" a été étendu, le Secrétariat a été élargi, un nouveau Hôtel de ville a été construit et on a ouvert un service aérien intérieur.

C. POPULATION

1. La population des Falkland est presque entièrement britannique (96% en 1986). Au recensement de 1986, on comptait 1 916 résidents ordinaires. Ce chiffre ne comprend pas les entrepreneurs de travaux et la garnison militaire mais inclut une partie du personnel expatrié occupant des postes permanents. On a vu s'inverser la baisse graduelle de population survenue depuis 1932 où avait été atteint le chiffre record de 2 392 habitants (au recensement de 1980, la population était de 1 813 habitants).

2. Au recensement de 1986, la population de Stanley était de 1 231 habitants dont 626 hommes et 605 femmes. Le Camp comptait 647 habitants, dont 368 hommes et 279 femmes. Le déséquilibre entre les sexes déjà mentionné subsiste et la population continue à émigrer peu à peu vers Stanley. Un certain nombre d'habitants n'étaient pas aux Falkland le jour du recensement.

D. GOUVERNEMENT

1. Les Falkland continuent à être un Territoire dépendant de la Grande-Bretagne.

La Constitution actuelle, qui est entrée en vigueur le 3 octobre 1985, fait l'objet de l'Appendice 1 au "Falkland Islands Constitution Order 1985".

Le chapitre premier de la Constitution contient des dispositions garantissant les droits fondamentaux, qui sont fondés sur la Déclaration universelle de droits de l'homme. Le préambule à ce chapitre affirme le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

2. Les caractéristiques principales de la Constitution sont les suivants :

- a) Le Gouverneur est investi de pouvoirs exécutifs; il est toutefois tenu de consulter le Conseil exécutif, sauf pour les questions urgentes ou peu importantes.

Le Gouverneur a le droit d'aller contre l'avis du Conseil exécutif, mais il doit, en ce cas, soumettre un rapport exposant les motifs de son action au Secrétaire d'Etat.

Le Conseil exécutif se compose du Directeur de l'Administration et du Secrétaire aux finances, qui y siègent d'office, et de trois membres élus nommés par les membres élus du Conseil législatif.

Le Gouverneur, qui a pour charge de convoquer les réunions du Conseil exécutif et qui les préside habituellement, n'est pas membre du Conseil exécutif.

Le Gouverneur nomme et démet les fonctionnaires et exerce un pouvoir disciplinaire sur eux; la Constitution dispose toutefois qu'il doit consulter, à cet effet, les personnes ou autorités prescrites dans une ordonnance. Aucune ordonnance n'a été promulguée à ce jour.

- b) Le Conseil législatif se compose de huit membre élus, du Directeur de l'Administration et du Secrétaire au Trésor qui y siègent d'office. Le Gouverneur préside les réunions du Conseil législatif, mais il n'en n'est pas membre et n'a pas droit de vote. N'ont en outre pas droit de vote les membres d'office et l'Attorney General qui peut prendre part aux délibérations avec l'assentiment du président.

Le Gouverneur est habilité à légiférer avec l'assentiment du Conseil législatif. Il a le droit de refuser son consentement à une loi adoptée par le Conseil. Il a également le pouvoir de faire adopter autoritairement une loi s'il le juge nécessaire. Sauf en cas d'urgence, il ne doit pas exercer ce pouvoir sans instruction préalable du Secrétaire d'Etat.

Le Secrétaire d'Etat peut rejeter des lois mais ce pouvoir est appelé à n'être que rarement exercé. Les catégories des lois qui, sauf cas d'urgence, doivent être soumises à l'approbation du Secrétaire d'Etat font désormais l'objet de l'Annexe A à la Constitution. Y figurent les lois ayant trait à la fonction publique, octroyant la propriété de minéraux à la Couronne, autorisant les détenteurs de fonctions publiques à se présenter aux élections à la législature et les lois définissant et réglementant les privilèges,

immunités et pouvoirs des membres de la législature. Le Gouverneur convoque les réunions du Conseil législatif qui doit se réunir une fois par an au moins. Tous les membres ont le droit de présenter des projets de loi ou de proposer des motions qui peuvent être adoptées à la majorité simple. Toutefois, les projets de loi, motions et pétitions qui prévoient une augmentation des impôts et des dépenses publiques ou qui modifient le régime des pensions, traitements, indemnités et conditions d'emploi des fonctionnaires doivent être recommandés par le Gouverneur avant d'être soumis au Conseil législatif.

- c) Les élections au Conseil législatif se font au suffrage universel adulte. On compte deux circonscriptions, à savoir Stanley et les régions situées en dehors de Stanley, intitulées le Camp. Peuvent voter dans chaque circonscription les personnes qui y sont résidentes à condition de remplir les conditions de résidence prévues par la loi. Pour les personnes nées aux Falkland, la durée de résidence requise est de 12 mois complets. Pour les autres, cette durée est également de 12 mois mais elles doivent en outre justifier d'une résidence aux Falkland de cinq ans au total.

- d) Les systèmes judiciaires et juridiques sont inchangés. Les dispositions relatives à la Cour suprême et à la Cour d'appel, y compris la nomination et la titularisation des juges, font l'objet du chapitre VIII de la Constitution.

3. Pas de changement.

4. Comme on l'a indiqué sous 1. ci-dessus, la nouvelle Constitution est entrée en vigueur le 3 octobre 1985. Un exemplaire du texte a été fourni sous couvert du rapport pour 1984-1985.

DEUXIEME PARTIE : CONDITIONS ECONOMIQUES

A. GENERALITES

1. L'activité principale des habitants des Falkland est l'élevage des moutons auquel est pratiquement consacrée toute la superficie du territoire. La récente subdivision de grosses propriétés s'est traduite par une variété de tailles, petite et grande, et par le doublement du nombre des exploitations. La laine est le principal produit d'élevage et on compte aussi quelques exportations de peaux.

Après la libération des Iles en juin 1982, Lord Shackleton a été invité à mettre à jour l'"Etude économique des Iles Falkland" qu'il avait faite en 1976. Le résultat de ce travail intitulé "Etude économique des Iles Falkland, 1982" a été présenté au Parlement britannique par le Premier Ministre en septembre 1982 et nombre de ses recommandations ont, par la suite, été acceptées. Le Parlement a voté la création d'un fonds de 31 millions de livres sterling pour aider au développement des Iles, dont 21 millions sont déjà affectés à des projets d'infrastructure (routes, jetée, réseaux d'eau et d'électricité, assainissement, réseaux téléphoniques et bâtiments de l'aéroport). Le Conseil législatif a voté le 22 avril 1983 une loi établissant une "Falkland Islands Development Corporation" (FIDC), comme proposé dans le rapport Shackleton.

Le Centre de recherche agricole, fondé en 1975, poursuit ses recherches afin d'introduire aux Iles des méthodes plus perfectionnées. Il est pour l'essentiel financé par la "Overseas Development Administration" et animé par des experts expatriés. Le programme futur de travail a été revu et réorganisé en vue de la prise en charge du Centre par le Gouvernement des Falkland à compter du 1er juillet 1988.

2. La FIDC conseille le Gouvernement des Falkland, ce qui permet de prendre en compte les vues des habitants dans les décisions ayant trait au développement économique général.

3. On a créé, immédiatement après les hostilités, un système de réparation des dommages de guerre pour indemniser les habitants dont les biens, les travaux ou le matériel avaient subi des dommages. Plus de 3 millions de livres sterling ont été distribuées dans ce cadre. Le Parlement britannique a, en outre, voté la création d'un fonds de relèvement de 15 millions de livres sterling aujourd'hui affectées en totalité. Le Fonds européen de développement (FED) a octroyé aux Falkland 300 000 écus au titre de secours d'urgence et la Communauté européenne a décidé, dans le cadre de FED IV, de mettre à la disposition des Iles 407 000 écus au titre de prêt spécial au développement.

B. AGRICULTURE ET ELEVAGE

1. Département de l'agriculture

Le Département de l'agriculture comprend :

Un responsable
Un vétérinaire

Un assistant
Un travailleur manuel

Les membres de l'Administration des Falkland assurent le respect des principales ordonnances agricoles.

Le budget du Département de l'agriculture s'est élevé à 65 000£ en 1986-87.

2. Les Iles se composent de prairies et de landes dénudées ainsi que de collines rocheuses s'élevant à 705 m environ au-dessus du niveau de la mer.

- a) Presque toute la superficie est couverte de pâturages naturels de faible valeur nutritive. Il existe quelques étendues de pâturage artificiels, et on cultive également un peu de foin pour les chevaux et les vaches laitières.
- b) La majeure partie des terres est consacrée à l'élevage extensif des moutons à laine. Diverses ordonnances visent à prévenir l'importation et la propagation des maladies végétales et animales. Les agriculteurs fournissent tous les ans des statistiques sur leurs troupeaux et sur leur production de laine en application de l'ordonnance relative à l'élevage. Le gouvernement encourage l'expansion et l'amélioration de l'agriculture et des pratiques agricoles.
- c)
 - i) Toutes les terres appartiennent à des particuliers, à des sociétés ou au gouvernement.
 - ii) Avant la colonisation britannique, il n'existait pas de population indigène aux Falkland.
 - iii) Les terres sont détenues en toute propriété ou à bail dans le cadre d'un régime foncier analogue à celui de l'Angleterre.
 - iv) Les terres peuvent être louées à bail, mais il n'existe pas de régime fixe de fermage.
 - v) Le Gouvernement des Iles achète des exploitations et les subdivise afin d'encourager l'exploitation des terres par des propriétaires résidant sur les lieux. Ce processus d'achat et de subdivision est le résultat des recommandations émises dans l'Etude économique faite en 1976 sous la présidence de Lord Shackleton. Le rythme auquel il se poursuivra dépendra de la demande de terres des habitants. Certains propriétaires offrent en outre aux particuliers, à l'achat ou dans le cadre de contrats de fermage, des superficies correspondant à une unité familiale.

d) Toutes les terres sont colonisées.

3. a) Il n'existe pas de culture de plein champ.

b) Pas de changement.

4. a) i) Statistiques agricoles - Voir l'Appendice)
(Statistiques agricoles pour 1986-87))Nouvelle
ii) Produits d'élevage - Voir l'Appendice I)version
(Statistiques agricoles pour 1986-87))jointe
b) i) Des campagnes d'immersion ont permis de débarrasser complètement les troupeaux des parasites externes par le passé et un programme destiné à éliminer la Brucella ovis est en cours. Les animaux importés sont soumis à quarantaine.
ii) Il est possible d'améliorer les troupeaux par une sélection attentive ainsi que par l'introduction de nouveaux matériels génétiques et de formules destinées à encourager l'adoption de pratiques nouvelles ou améliorées en matière d'élevage.
iii) On s'emploie à améliorer les pâturages par des recherches poussées, dont les résultats sont communiqués aux éleveurs.
5. Il n'existe pas d'autre crédit agricole que les prêts consentis par le gouvernement aux personnes achetant de petites exploitations pour devenir propriétaires exploitants dans le cadre du plan mentionné sous 2 c) v). L'introduction récente d'une banque commerciale a ouvert à la population davantage de possibilités d'emprunt à des fins agricoles.
6. a) Le gouvernement a consenti des prêts à certaines exploitations pour les encourager à élargir leurs activités. Il se propose d'étendre ce type de facilité sur ses propres fonds et en recourant à des sources privées.
b) Le secteur privé fournit tous les services.
c) Un système de subventions à l'installation de clôtures mis en oeuvre il y a quelques années a, depuis, été remplacé par un programme sensiblement élargi de soutien à l'agriculture dans le cadre du Plan de mise en valeur des terres de la "Falkland Islands Development Corporation". Ce plan couvre l'acquisition de machines agricoles, de matériel, de semences et d'engrais.
d) L'incidence des maladies phytosanitaires est pratiquement négligeable. L'actuelle politique de contrôle des importations vise à maintenir cet état de choses.
7. a) Le Centre de recherches agricoles (CRA) a fait des recherches sur les plantes et les animaux des Iles en vue de mettre au point des systèmes améliorés de production. Son personnel se compose de 11 experts scientifiques expatriés, dont le directeur des travaux, et de cinq employés locaux, dont deux partagés avec le Département de l'agriculture.
b) Les données accumulées ont permis d'asseoir le développement agricole sur une base scientifique solide et de nouveaux

systèmes de production sont graduellement mis au point. Les résultats des recherches économiques et des essais de production animale se traduisent par l'élaboration de recommandations précises sur les moyens d'améliorer les terres et les troupeaux.

- c) Le Centre de recherches agricoles travaille en étroite coopération avec la "Falkland Islands Development Corporation", qu'il conseille également pour tout ce qui touche au plan de mise en valeur des terres. Il donne des avis techniques au gouvernement quand besoin est au sujet de l'administration de la politique agricole.
- 8.
- a) Le Centre est chargé de la vulgarisation agricole dans les Iles et se charge de répondre aux demandes de conseils.
 - b) Le Centre met actuellement au point une approche multidisciplinaire basée sur ses contacts avec un certain nombre d'exploitations dûment sélectionnées. Les spécialistes du Centre en agronomie, en élevage de moutons et en santé animale apportent un avis technique tandis qu'un économiste agricole (partagé avec la FIDC) donne les conseils nécessaires en matière de gestion des exploitations.
 - c) Cette politique est spécialement destinée à apporter un soutien aux nouveaux propriétaires terriens devenus exploitants agricoles comme suite à la politique de subdivision et de mise en valeur des terres.
9. Sans objet.

C. FORESTERIE

1. Il n'existe pas d'arbres indigènes et d'industrie forestière. Un conseiller spécialisé en sylviculture s'est rendu aux Iles en septembre 1983. Il ressort des recommandations qu'il a faites au sujet des essais de plantation et du suivi qu'il faudrait de 15 à 20 ans de travaux pour s'assurer de la viabilité des plantations d'arbres aux Falkland. On ne dispose actuellement pas de fonds à cette fin.

D. PECHERIES

1. Le 29 octobre 1986, le Gouvernement britannique a déclaré qu'il instituait, à compter du 1er février 1987, une zone provisoire de conservation et de gestion de la pêche d'un rayon de 150 miles; le respect de la zone est assuré par deux navires patrouilleurs des pêcheries et par un avion de surveillance. Le Gouvernement britannique a déclaré à plusieurs reprises qu'il continuait à préférer une solution multilatérale à la question de la zone de pêche de l'Atlantique du sud-ouest, et il a offert de discuter avec l'Argentine des moyens de coordonner les arrangements en matière de conservation.

2. La zone de conservation et de gestion de la pêche se traduit par la mise en place d'un régime de licences, limitant le nombre des bateaux de pêche et, partant, le volume total des prises à l'effet de conserver les stocks de poissons. On compte actuellement quelque 200 bateaux auxquels un permis de pêche a été accordé dans la zone,

contre 600 environ en 1986 où n'existait pas de réglementation officielle, mais simplement une série d'accords volontaires en vertu desquels les pays pêchant dans la région s'engageaient à s'auto-limiter. On a créé, pour administrer la zone, un Département des pêcheries dont l'une des tâches les plus importantes est de recueillir des données scientifiques sur la zone, de manière à garantir que le niveau futur des pêches restera compatible avec les exigences de la conservation.

3. Au cours de l'exercice 1987-88, les droits de licence ont produit un revenu d'environ 15 millions de livres sterling. Les droits de transbordement et les entreprises mixte créées par la "Stanley Fisheries Limited" (une filiale de la "Falkland Islands Development Corporation") avec un certain nombre de sociétés de pêche ont eux aussi produit des revenus. Une bonne partie de ces fonds sera vraisemblablement utilisée pour financer les activités liées à la pêche dans les Iles.

E. EXTRACTION MINIERE ET HUILES MINERALES

1. La zone a peut-être des ressources pétrolières potentielles, mais le coût énorme de leur exploitation et le caractère imprévisible des conditions météorologiques limiteront sans doute l'intérêt que pourraient avoir les sociétés pétrolières à les mettre en valeur.

F. ELECTRICITE

1. La demande d'électricité croît au taux d'environ 15 à 20% par an et, cette année, elle s'élèvera peut-être à 2,8 megawatts. Il est prévu d'accroître la capacité de la centrale et le gouvernement installe actuellement l'équipement nécessaire pour en porter la capacité maximale à 4,7 megawatts.

2. La centrale publique installée à Fox Bay East se compose de quatre générateurs diesel : un de 40 kw et trois de 112 kw.

3. Dans le reste des Iles, l'électricité est fournie par de petits générateurs à moteur. Les pouvoirs publics s'intéressent de plus en plus à l'énergie éolienne et à l'énergie marémotrice. On a installé un générateur éolien sur l'Ile de Pebble en 1987. Un intérêt croissant se manifeste pour l'énergie solaire et de petites unités actionnent déjà des clôtures électriques.

G. INDUSTRIE

1. La FIDC est responsable du développement de l'industrie et de l'artisanat.

2. On trouvera ci-après des statistiques de production industrielle:

- a) Industrie alimentaire - Une petite usine de transformation du crabe, créée en 1985 à Stanley, a maintenant atteint son régime de production normale après la période d'essai.

Une boulangerie a été créée à Stanley.

- b) Métaux - Une petite affaire de travail du métal, capable de réparer et de remettre en état des machines, a été créée.
- c) Textiles - Une fabrique de lainages et de vêtements à partir de la laine brute, a été créée à Fox Bay Village sur l'île ouest.
- d) Produits chimiques - Il n'existe pas de production industrielle de produits chimiques aux Falkland. L'université de Stirling étudie toutefois, dans le cadre d'un projet entrepris pour le compte du FIDC, la possibilité de produire des aliments pour le bétail à partir de déchets de poisson.
- e) Autres industries manufacturières - Il n'existe pas d'autres industries manufacturières aux Falkland.
- f) Autres industries - Le FIDC a prêté son concours à la création d'un certain nombre de petites affaires, y compris une entreprise d'électricité, un garage, une coopérative de détail et un restaurant-bar.
- g) Tourisme - Le "Falkland Islands Tourism", une filiale de la FIDC, a été créé en 1985 pour promouvoir le tourisme aux Falkland. La FIDC a financé la construction d'une nouvelle auberge de tourisme sur l'île Sealion et aidé à l'établissement d'auberges de tourisme à Port Howard, Pebble Island et San Salvador.

3. Toutes les entreprises industrielles mentionnées ci-dessus appartiennent à des locaux et sont exploitées par eux.

4. Artisanat

- a) Types principaux : la majeure partie de l'artisanat se compose de produits de laine ou de peaux de moutons. Il existe une petite industrie de polissage de la pierre et de peintures, dessins et gravures.
- b) Formes d'assistance : des subventions et prêts à des taux d'intérêt bonifiés peuvent être obtenus auprès de la FIDC. La FIDC prend également des participations et conclut des arrangements de vente à crédit.
- c) Mode de travail : la plupart des industries artisanales se font à domicile. La fabrique de lainage de Fox Bay emploie des hommes et des femmes à plein temps.

5. Développement industriel

- a) La FIDC a pour but de diversifier l'économie, de remplacer les importations par la production locale, d'ajouter de la valeur aux exportations et de fournir des services locaux.

La FIDC estime qu'il convient de n'encourager que la création d'affaires utilisant les ressources naturelles de

- d) Le "Falkland Islands Broadcasting Service" est un service de radio non commercial diffusant des programmes 24 heures par jour, sur ondes courtes et moyennes et en modulation de fréquence. Il est financé conjointement par le gouvernement et par le Service de radiodiffusion des Forces britanniques, qui est la division radio de la "Services Sound and Vision Corporation of Great Britain".

3. On projette de moderniser les installations téléphoniques à Stanley et d'étendre le réseau du Camp.

I. FINANCES PUBLIQUES

1. a) L'exercice du Territoire va du 1er juillet au 30 juin. Les prévisions annuelles de recettes et de dépenses sont divisées en deux parties - Ordinaires et Développement - et indiquent dans le plus grand détail la source des revenus et les affectations proposées. Les prévisions sont établies par le Secrétaire aux finances et approuvées par le Conseil législatif et par le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et au Commonwealth.

Les dépenses supplémentaires nécessaires, le cas échéant, sont approuvées par le Comité permanent des finances (comprenant tous les membres élus de la législature), sous réserve de l'approbation officielle de la législature et du Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères au Commonwealth.

2. Voir le Résumé annuel des comptes pour l'année 1986-87 (Appendice X).

3. Voir état ci-joint de l'actif et du passif au 30 juin 1987 (Appendice XI).

4. Fiscalité - Impôt sur le revenu et impôt sur les bénéfices des sociétés.

Taux en vigueur à compter du 1er janvier 1988 et donc applicables aux revenus de 1987 :

Taux de l'impôt sur

les bénéfices des sociétés - sur les revenus imposables qui ne sont pas transférés aux réserves, 45%

sur les revenus imposables qui sont transférés aux réserves, 35%

si les revenus imposables sont transférés aux réserves, et de ce fait imposées à 35% mais ultérieurement distribués aux actionnaires, la société est passible d'un impôt additionnel, au taux de 10%, sur les sommes distribuées.

L'impôt personnel sur le revenu est prélevé sur le revenu imposable (c'est-à-dire le revenu restant après déductions) au taux suivant :

Première tranche de 10 000£	25%
Tranche suivante de 5 000£	30%
Tranche suivante de 10 000£	40%
Au-dessus	50%

Les abattements personnels les plus importants sont :

Abattement de 10% sur les revenus du travail (calculé sur le montant total des revenus du travail avant déduction) :

Abattement personnel	2 500£
Abattement pour femme	1 500£
Abattement pour revenus travail de la femme	2 500£ (maximum)
Abattement pour parente s'occupant des enfants	800£
Abattement pour parent à charge (ayant un revenu total de 1 700£ au plus)	800£
Abattement vieillesse - (pour contribuables âgés de 60 ans au moins au 1er janvier 1988 et ayant un revenu total de 5 000£ au plus)	<u>Marié</u> - deux tiers de la différence entre le revenu total et 5 000£
Prime d'assurance ou contribution à une caisse de pension	jusqu'à 1/6ème du revenu total après déduction de l'abattement au titre des revenus du travail.

Des accords de double imposition ont été conclus avec :

Le Royaume-Uni
La Suisse
Le Danemark

J. BANQUE ET CREDIT

1. a) Les monnaies britannique et locale sont toutes deux utilisées la valeur faciale des billets était dans le deuxième cas de 20£, 10£, 5£ et 1£.
- b) La "Standard Chartered Bank" du Royaume-Uni a ouvert à Stanley, en décembre 1983, une agence qui fournit une gamme complète de services bancaires.
- c) Le gouvernement consent des prêts pour l'achat de maisons.

d) La balance des paiements et contrôle des changes :

Importations) Chiffres
Exportations nationales) non
Réexportations) disponibles

K. ECHANGES INTERNATIONAUX

1. <u>Exportations 1986</u>	<u>1987</u>
Laine 1 979 000£	Chiffres non disponibles
Peaux 23 625£	

Total 2 002 625£

Importations durant l'année ayant pris fin le 31 décembre 1986

<u>Valeur des importations</u>	<u>1987</u>
Produits alimentaires	546 713£ Chiffres non disponibles
Boissons et tabac	471 566£
Matériaux bruts - impropres à la consommation	155 941£
Combustibles minéraux, lubrifiants, lubrifiants, etc.	178 581£
Huiles animales et végétales et graisses	17 748£
Produits chimiques	66 934£
Produits manufacturés	1 789 458£
Machines et matériel de transport	1 442 791£
Articles manufacturés divers	472 204£
	<hr/>
TOTAL	5 141 936£

2. a) Importations : les droits acquittés durant l'exercice 1987-88 se sont élevés à :	<u>88/89</u>
Bière	15p par litre 15p
Vins, y compris le champagne	38p par litre 38p
Vins fortifiés - sherry vermouth	46p par litre 46p
Spiritueux	5,81£ par litre 5,81£
Tabac	15,33£ par kilo 19,93£
Cigarettes	16,86£ par kilo 21,92£
Cigares	23,32£ par kilo 30,82£

TROISIEME PARTIE : CONDITIONS SOCIALES

A. GENERALITES

1. Les Falkland ont une population réduite, presque entièrement d'ascendance britannique. Il n'a pas été formulé de plaintes pour cause de discrimination fondée sur la race ou la religion. Il n'y a de même pas de problème de relations culturelles.

B. DROITS DE L'HOMME

1. Les Falkland observent les principes contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. En outre, le Royaume-Uni a étendu aux Iles les pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques ainsi qu'aux droits économiques, sociaux et culturels, et fait régulièrement rapport sur leur application comme prévu dans ces instruments.

a) Principes et procédures juridiques

Ces pactes n'ont, comme au Royaume-Uni, pas en eux-mêmes force de loi aux Falkland. Les droits qui y sont énoncés sont toutefois protégés par la Constitution et les sauvegardes prévues par la loi, qui y sont distinctes mais conformes à ces pactes, s'appliquent aux Falkland. Ces règles juridiques relatives aux droits et libertés de l'homme ne sont inscrites dans aucun instrument législatif. La Common law des Iles est issue de la Common law anglaise et celle-ci, telle que formée jusqu'en 1900, s'applique aux Falkland.

b) Législation de base et application de cette législation

Pour les raisons énoncées plus haut, il serait trop long de donner ici une liste complète de la législation de base, mais on citera, à titre d'exemple, les dispositions suivantes :

Le droit à la vie est reconnu et protégé par la Constitution et par les lois. La peine de mort a été abolie, sauf pour trahison et pour les crimes de piraterie avec violence (il n'y a jamais eu de tels crimes), comme elle l'a été en Angleterre. Le "Bill of Rights de 1688", le "Offences against the Person Act 1861", le "Sentences of Death (Expectant Mothers) Act 1931", le "Children and Young Persons Act 1933" et le "Murder (Abolition of Death Penalty) Act 1965" ont été rendus applicables par le canal de la législation locale.

Le droit à la liberté individuelle et l'interdiction de toute arrestation arbitraire sont jalousement sauvegardés. Le habeas corpus est strictement observé et toute personne détenue doit être traduite devant un tribunal dans les 24 heures ou libérée immédiatement sous caution. Le droit de poursuite en dommages-intérêts pour internement abusif peut être invoqué comme en Angleterre.

Il n'existe ni esclavage ni servage. Le "Slave Trade Act" de 1834 a été retenu aux Falkland.

Le principe de droit pénal selon lequel un accusé est présumé innocent, jusqu'à ce que sa culpabilité soit établie est énoncé dans la Constitution. La culpabilité de l'accusé doit être établie avec un degré raisonnable de certitude.

c) Législation anti-discriminatoire

La Constitution interdit de promulguer des lois ayant un caractère discriminatoire.

C. CONDITION DES FEMMES

1. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques est appliqué sans discrimination de sexe.

D. MAIN-D'OEUVRE ET EMPLOI

1. La politique en matière de main-d'oeuvre est fondée sur le principe du paiement d'un juste salaire pour un juste travail, compte dûment tenu du coût des denrées essentielles.

2. La "Sheepowners' Association Ltd" (Association des éleveurs de moutons) a été enregistrée et elle est reconnue par le gouvernement et par les employeurs en tant qu'organisme représentatif. La "Falkland Islands General Employees Union" est enregistrée en vertu des "Trade Unions and Trade Disputes Ordinance (Cap 73)". Elle est une sorte d'union des travailleurs généraux affiliée à la Confédération internationale des syndicats libres.

3. Le 1er janvier 1988, les salaires s'établissaient comme suit à Stanley : hommes à tout faire : de 97,60£ à 108,40£ par semaine suivant aptitudes; travailleurs manuels (âgés de 18 ans au moins) : 95,20£ par semaine; ouvriers qualifiés (c'est-à-dire opérateurs machine et ajusteurs classe II) de 98,80£ à 109,60£ par semaine; commerçants : 119,20£ par semaine. La semaine de travail est de 40 heures.

Dans le "Camp", les ouvriers non spécialisés de plus de 18 ans touchaient un salaire mensuel minimum de 283,21£ et les contremaîtres un salaire de 303,03£. Les bergers vivant dans les colonies agricoles touchaient 333,04£ et ceux vivant en dehors de ces colonies 351,95£ par mois. Tous les travailleurs touchaient en outre une indemnité de cherté de vie revue régulièrement et ajustée, le cas échéant. Ouvriers et bergers recevaient en outre le logement, le carburant, de la viande et du lait gratuitement.

Des primes spéciales sont versées pour la tonte des moutons et ouvriers et bergers peuvent compléter leurs revenus en faisant des travaux, à l'entreprise tels que installation de clôtures et ramassage de la tourbe. La semaine de travail est de 40 heures et les samedis et dimanches sont chômés. Les travailleurs du "Camp" ont droit à 21 jours de congés annuels, dont neuf sont des jours fériés.

4. Il n'y a pas de chômage aux Falkland et un certain nombre d'ouvriers de Ste Hélène sont engagés à court terme pour remplir des postes essentiels.
5. Voir 2 ci-dessus.
6. Les conflits sont généralement réglés par voie de négociation directe, mais il existe un dispositif légal d'arbitrage pour le cas où les négociations échoueraient.
7. Les travailleurs ont à leur disposition des facilités récréatives et sportives et des cinémas, etc., à Stanley et dans des colonies agricoles.
8. Les diverses administrations et certains employeurs de Stanley ont prévu des programmes d'apprentissage pour assurer la formation du nombre limité d'artisans dont les Iles ont besoin. Un Conseil d'apprentissage a été créé en 1955 pour normaliser les contrats et pour assurer le bien-être et la protection des apprentis.
9. Labour (Advisory Board) Ordinance (Cap 34)
Labour (Minimum Wage) Ordinance (Cap 35)
Shipworkers" protection Ordinance (Cap 64)
Trade Disputes (Arbitration) Ordinance (Cap 72)
Trade Unions and Trade Disputes Ordinance (Cap 73)
Workmen's Compensation Ordinance 1960 (1/60)
Workmen's Compensation (Amendment) Ordinance 1965 (11/65)
Workmen's Compensation (Amendment) Ordinance 1973 (14/73)
Employment of Children Ordinance 1966 (1/66)
Ionising Radiations (Protection of Workers) Ordinance 1966 (11/66)
Employment of Women, Young Persons and Children Ordinance 1967 (1/67)
Ionising Radiations (Protection of Workers) (Amendment) Ordinance 1967 (2/67)
Employment of Women, Young Persons and Children (Amendment) Ordinance 1968 (11/68)
Employment of Children (Amendment) Ordinance 1968 (13/68)
Employment of Women, Young Persons and Children (Amendment) Ordinance 1978 (7/78)
Workmen's Compensation (Amendment) Ordinance 19871 (10/81)

E. SOCIETES COOPERATIVES

1. Une ordonnance relative aux sociétés coopératives a été promulguée en 1985. La florissante coopérative de détail (The Stanley Co-operative Society) a été enregistrée en vertu de cette ordonnance ainsi que la Falkland Farmers Limited, coopérative de fournitures agricoles, établie à l'origine avec l'aide du gouvernement, qui appartient entièrement aux membres et semble être une réussite sur le plan commercial.
2. L'administration a encouragé la conclusion d'arrangements qui ont permis à une grosse société agricole d'outre-mer de devenir la propriété d'habitants de l'Ile qui la gèrent sur une base coopérative.

F. NIVEAU DE VIE

1. On trouvera, ci-joint, un indice des prix de détail au 31 décembre 1987 et les prix correspondant pour 1971 (voir Appendice XII).
2. On trouvera, ci-joint, le détail d'une enquête portant sur un échantillon de 12 familles prises au hasard pendant une période de trois mois. Toutes les dépenses et la consommation de ces ménages ont été enregistrées durant cette période.
3. Le coût de la vie est mesuré par l'indice des prix de détail, et l'importance relative des divers articles ou groupes d'articles dans le budget familial est indiquée par le coefficient de pondération appliqué dans chaque cas.

Cet indice est revu tous les trois mois.

4. D'après les estimations, le revenu national de 1983 à 1987 s'établit comme suit :

	<u>1983</u>	<u>1984</u>	<u>1985</u>	<u>1986</u>	<u>1987</u>
		(en £)			
Revenu national	6 370 000	8 010 000	8 980 000	9 550 000	30 200 000
Revenu national par habitant	3 420	4 260	4 730	4 980	15 000

Notes :

*1. Projection.

*2. Comprend 7,2 millions de £ pour les "Stanley Fisheries" et les entreprises mixtes contrôlées par cette société ainsi que 12 millions de £ constituant le produit des droits de pêche.

G. PLANIFICATION RURALE ET URBAINE ET LOGEMENT

1. Les ensembles construits par le Gouvernement britannique et par d'autres promoteurs sont terminés. La construction se poursuit pour le compte du Gouvernement des Iles et on enregistre de sensibles progrès dans le secteur privé. La croissance continue au taux toujours de 12% environ, mais on ne s'attend pas à ce qu'elle dépasse sensiblement ce chiffre.
2. L'ancienne Commission de l'urbanisme, devenue la Commission de la construction et du bâtiment, a été dotée de pouvoirs accrus d'approbation et de recommandation sur les questions touchant à la construction et à la planification. Le gouvernement a adopté les règlements en vigueur au Royaume-Uni en tant que directives pour la construction de logements.

3. Sans objet.

4. La majorité des logements de Stanley appartiennent à des personnes privées. Le gouvernement possède un certain nombre de logements qu'il loue à ses employés et à d'autres habitants de Stanley. Le gouvernement a vendu une partie de son vaste stock de maisons anciennes, mais le pourcentage de logements lui appartenant a dernièrement augmenté bien que la majorité reste propriété privée.

H. SECURITE ET PROTECTION SOCIALE

1. a) Traitements médicaux, soins dentaires et médicaments sont gratuits pour les résidents des Iles, mais tous les travailleurs salariés doivent verser, au titre des services médicaux, 1% de leur salaire. Les employeurs, pour leur part, versent 1,5% du salaire de leurs employés. Les travailleurs indépendants versent 1,5% de leurs revenus nets.
 - b) Il n'y a pas de chômage aux Falkland.
 - c) Les ordonnances relatives à l'indemnisation des travailleurs sont applicables.
 - d) Il existe des systèmes de pensions de vieillesse, contributifs et non contributifs.
 - e) Les services de maternité sont d'un haut niveau, mais il n'existe pas de système d'allocations/prestations de maternité.
2. Le Département médical emploie un travailleur social à plein temps pour coordonner tous les services de protection sociale.
3. a) Il existe des consultations prénatales hebdomadaires et des consultations pour enfants deux fois par mois à l'hôpital de Stanley.
 - b) Pratiquement inexistant.
 - c) et d) Le gouvernement administre un système de secours aux nécessiteux et indigents. Les dépenses au titre de la protection sociale se sont élevées à 178 480£ pour 1986-87; les crédits budgétaires à ce titre pour 1988-89 sont de 268 200£.
 - e) Le problème ne se pose pas.
 - f) Les activités sont coordonnées par le travailleur social, les églises et divers groupes volontaires.

I. PREVENTION DU CRIME ET TRAITEMENT DES DELINQUANTS

1. Voir Appendice V.

2. a) Population carcérale

L'effectif des prisons continue à être de moins de deux personnes par jour.

b) Etablissements correctionnels spéciaux

Néant.

c) Discipline dans les prisons

Comme au Royaume-Uni.

d) Remises de peine, etc.

- 1) Le système de remise de peine est aligné sur celui du Royaume-Uni.
- 2) Le travail des prisonniers n'est pas rémunéré, mais le Gouvernement des Iles a dernièrement introduit un système en vertu duquel tous les condamnés à une peine d'emprisonnement reçoivent une allocation hebdomadaire pour leur permettre d'acheter des articles à usage personnel.
- 3) Les prisonniers sont, pour l'essentiel, employés à des travaux d'entretien, de remise en état de la prison et, le cas échéant, à des travaux tels que le ramassage de la tourbe pour les personnes âgées, etc.
- 4) Il n'existe pas de procédure officielle d'assistance post-natale, mais le travailleur social, le prêtre et l'employeur suivent les détenus après leur libération.

e) Renseignements supplémentaires

La loi relative aux établissements pénitentiaires a été un Conseil de visiteurs des prisons chargé de visiter régulièrement les détenus. A l'issue de ces visites, le Conseil soumet des rapports, tant officiels qu'officieux, à l'Administration. Les membres de ce Conseil s'entretiennent en privé avec les prisonniers qui ont donc la possibilité de se plaindre ou de formuler des observations sur tous aspects de leur traitement ou de la vie en prison, sans passer par les voies officielles.

J. SANTE PUBLIQUE

1. Le Département médical est responsable de la santé et de l'hygiène publique du territoire et, de concert avec le Département des travaux publics, de tout ce qui touche à l'assainissement. Un Conseil de santé, dont le chef des services médicaux et les fonctionnaires de ces services sont membres, traite des problèmes de santé publique au fur et à mesure qu'ils se posent. Le responsable militaire des questions de santé environnementale est lui aussi membre de ce Conseil. Le responsable des services médicaux a pour tâche de conseiller le gouvernement sur la politique à suivre en la matière.

2. Il n'existe pas de système privé de soins médicaux. Le Département médical emploie le personnel médical ci-après :

a)	MEDECINS	6-2	MILITAIRES
	4	CIVILS
b)	INFIRMIERES DIPLOMEES	18-8	MILITAIRES
	10	CIVILS
c)	SAGE-FEMMES	6	CIVILS
d)	PERSONNEL INFIRMIER AUXILIAIRE NON QUALIFIE	8	CIVILS
e)	INSPECTEURS SANITAIRES	1	MILITAIRE
f)	TECHNICIENS DE LABORATOIRE	2	MILITAIRES
	ET DE RADIOGRAPHIE	1	CIVIL
g)	CHIRURGIENS-DENTISTES	1	CIVIL
	1	MILITAIRE
h)	PHARMACIENS	1	MILITAIRE

3. Le montant total des dépenses du Département médical au titre des soins de santé et de la santé publique, sous tous leurs aspects, s'établit comme suit (prévisions budgétaires 1986-87) :

a)	Dépenses renouvelables	470 720.00£
b)	Dépenses spéciales	7 390.00£

4. Le nouvel hôpital mixte civil/militaire, dont le coût s'est élevé à 13 millions environ de livres, a été terminé en 1987 et a commencé à fonctionner pleinement en août de la même année. Il a été ouvert officiellement le 8 décembre 1987. Il dessert la population civile et militaire des Iles et dispose de 24 lits pour cas aigus, de deux lits pour patients nécessitant des soins intensifs et de deux lits de maternité. Il comprend un théâtre opératoire et les installations attenantes, un laboratoire de pathologie, un département en radiographie et un département des urgences et de la réanimation. Le service médical civil fournit les soins primaires à la population, à une partie du personnel militaire et aux équipages des flottilles de pêche autour des Iles. Il assure également un service de médecins volants aux colonies agricoles éloignées. Les soins secondaires sont assurés à la population civile, militaire et aux pêcheurs par le médecin militaire, un anesthésiste et une équipe opératoire à l'hôpital.

Bien que la fonction du Département soit essentiellement d'ordre thérapeutique, il se charge également de vacciner tous les enfants contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos et la poliomyélite. Il assure également de façon régulière le contrôle bactériologique des approvisionnements en eau de Stanley.

Sont également assurés à Stanley et au Camp :

UN PROGRAMME D'IMMUNISATION
DES VISITES PRENATALES
LE DEPISTAGE DU CANCER
DES EXAMENS DE LA VUE
LE DEPISTAGE DE L'HYDATIDE
DES EXAMENS PEDIATRIQUES

5. a) Les qualifications requises pour l'homologation des médecins, des dentistes et des infirmières sont celles exigées pour ces professions au Royaume-Uni.
b) On a dernièrement lancé un programme de formation pour infirmières auxiliaires.

6. Les statistiques de natalité et de mortalité, pour 1986, se présentent comme suit :

NOMBRE TOTAL DES NAISSANCES.....	18
DECES A MOINS D'UN AN.....	NEANT
NOMBRE TOTAL DE DECES DANS LA POPULATION CIVILE.....	18
TAUX DE MORTALITE PAR 1000.....	9

(Chiffres fondées sur les déclarations aux services compétents).

7. La santé générale de la population du territoire se compare favorablement avec celle de n'importe quel pays occidental développé. Les affectations grippales sont communes. L'hypertension masculine est moins commune que dans les pays occidentaux, mais l'asthme bronchique y est tout aussi prévalent.

8. Les principales causes de décès sont le cancer et les affections respiratoires des personnes âgées.

9. a) et b) Le réseau d'égoût et d'assainissement qui avait été endommagé durant la guerre a maintenant été réparé. Le système d'approvisionnement en eau a aussi été remis en état depuis la guerre et une nouvelle usine de traitement de l'eau est en cours de construction.
- c) Le Bureau sanitaire inspecte les commerces alimentaires locaux.
- d) Contrôle de l'hydatide : les chiens sont traités au Droncit et on ne les laisse pas manger d'abats. Un rigoureux dispositif d'évacuation des abats a été mis en place. On prévoit de faire en 1988 une étude visant à établir la prévalence de l'hydatide dans la population au moyen de prises de sang.
- e) Les examens prénataux se pratiquent régulièrement et tous les accouchements se font à l'hôpital à Stanley.

QUATRIEME PARTIE : ETAT DE L'ENSEIGNEMENT

A. GENERALITES

1. L'enseignement est obligatoire pour tous les enfants ayant entre cinq et quinze ans et encouragé tant dès la quatrième année que jusqu'à la seizième année. Le gouvernement prend à sa charge les frais de toutes les fournitures, ouvrages et matériel scolaire. Tous les enseignants employés par le gouvernement ont reçu une formation conforme aux normes britanniques ou néo-zélandaises.

En dehors de Stanley, la fréquentation des écoles des colonies est obligatoire pour les enfants qui vivent à deux "miles" (3 km environ) de l'école, et des indemnités de logement couvrant les frais de pension hebdomadaire peuvent être accordées à ceux qui vivent à une plus grande distance. Les écoles des colonies appartiennent parfois aux exploitations agricoles qui emploient un personnel expérimenté mais sans formation; tous les matériaux et les subventions annuelles sont fournis par le gouvernement. L'enseignement dans le Camp est en majeure partie assuré par le gouvernement au moyen de deux écoles situées dans les colonies, de cours radiodiffusés depuis trois centres, de cours par correspondance et d'instituteurs ambulants, ayant une formation de base. Il n'existe pas d'enseignement secondaire officiel dans le Camp et, à partir de l'âge de dix ans environ, les enfants sont encouragés à venir vivre à Stanley, dans des foyers scolaires ou auprès de parents, en prévision de leur admission dans l'établissement secondaire.

2. L'école secondaire offre des cours menant au GCE "0" level (équivalent de la première partie du baccalauréat) et on y introduit peu à peu des cours menant au GCSE (certificat d'enseignement secondaire). Ils peuvent ensuite poursuivre leurs études au "Peter Symonds Sixth Form College" (établissement correspondant à une classe de première), Winchester, Hampshire au Royaume-Uni. Ces études sont actuellement financées par le Gouvernement britannique, qui offre également des bourses d'études supérieures, mais des arrangements sont en cours pour que les frais en soient pris en charge par le Gouvernement des Falkland.

B. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'ENSEIGNEMENT

1. a) La responsabilité de l'enseignement incombe au Directeur de l'enseignement, qui est un fonctionnaire du gouvernement local. Il est conseillé dans sa tâche par la Commission de l'enseignement de la législature.
- b) et c) La responsabilité des programmes et la fourniture des matériels pédagogiques de toutes les écoles du territoire relèvent du Directeur de l'enseignement. Dans la plupart des cas toutefois, les établissements scolaires des colonies agricoles reçoivent leurs fournitures de sociétés agricoles, qui emploient également les professeurs de l'établissement, avec l'aide de subventions du gouvernement.
- d) Il existe une association groupant parents et enseignants à l'école primaire de Stanley.

- e) Toutes les écoles peuvent être inspectées par le Directeur de l'enseignement et les fonctionnaires des services médicaux.
- 2.
- a) 839 540£ (prévision de dépenses pour 1987-88) sur les fonds de la Colonie. Cette somme ne comprend pas des fonds mis de côté pour la construction.
 - b) 35 350£ (sur le fonds de la Colonie pour 1987-88) au titre de matériels et fournitures scolaires pour les écoles et le foyer scolaire de Stanley et l'enseignement dans le Camp.
 - c) 4% (coût estimatif des dépenses ordinaires pour 1987-88).
 - d) 46 220£ pour la formation outre-mer. 293 840£ pour la fourniture d'enseignants.
 - e) et f) Néant.

C. STRUCTURE DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT

1. Le système d'enseignement des Iles dessert Stanley et les enfants vivant dans le Camp, c'est-à-dire les zones rurales situées en dehors de Stanley.

Stanley compte deux écoles dispensant un enseignement conforme aux normes britanniques, entre lesquelles se répartissent les enfants de quatre à quinze ans (et plus pour ceux qui élisent de poursuivre leurs études au-delà de la scolarité obligatoire en vue des examens d'Etat). Les cours, dans ces écoles comme dans le reste des Iles, sont en anglais, seule langue courante. Les enfants étant en majorité d'origine britannique, il n'y a pas lieu de prendre des dispositions spéciales pour les minorités raciales. Les ouvrages scolaires viennent du Royaume-Uni.

Il n'existe pas aux Falkland d'établissements spéciaux, d'universités ou autres établissements d'enseignement supérieur. Les étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études sont généralement envoyés dans des institutions appropriées au Royaume-Uni. Le Gouvernement britannique accorde actuellement une aide financière à l'enseignement, mais le Gouvernement des Falkland est en passe de se substituer entièrement à lui. Au niveau de la "Sixh Form" (classe de première), quelques élèves fréquentent des établissements au Royaume-Uni aux frais de leurs parents.

Dans les zones rurales, connues sous le nom de "Camp", on compte 68 enfants environ d'âge scolaire qui vivent dans 27 colonies agricoles dispersées sur tout le territoire. Le gouvernement fournit des enseignants qualifiés à la plus grande de ces agglomérations, Goose Green, ainsi qu'à Fox Bay East, tandis que trois autres emploient des professeurs sans titres officiels. D'autres colonies reçoivent régulièrement la visite de professeurs itinérants qualifiés payés par le gouvernement. Le Bureau d'enseignement du Camp, qui dispose de trois enseignants expérimentés, fournit l'équipement, le matériel et le soutien nécessaires aux établissements des colonies, ainsi que le personnel itinérant. Ce Bureau est également chargé d'élaborer les programmes, en collaboration avec le personnel des

écoles de Stanley, et les cours radiodiffusées donnés aux élèves pendant les périodes où ils ne reçoivent pas la visite de professeurs itinérants. Les élèves isolés bénéficient eux aussi d'un enseignement radiophonique dispensé par des professeurs employés par le gouvernement, depuis les stations de Fox Bay East et de Goose Green.

Les services destinés au Camp mettent l'accent sur la formation des enfants allant de cinq à onze ans. Le gouvernement tient à Stanley, à l'intention des enfants plus âgés, un foyer comptant 85 places, où peuvent rester pensionnaires, durant le trimestre scolaire, les élèves de l'établissement secondaire de Stanley et des classes supérieures de l'école primaire.

2. Voir Appendice VII.

D. EDUCATION POUR ADULTES

1. Il existe des cours du soir pour adultes sur diverses matières à Stanley durant les mois d'hiver. Les ouvrages et le matériel sont gratuits et il n'y a aucun droit ou frais d'enseignement. Les matières enseignées dépendent des disponibilités en personnel, mais le service tend à s'étendre et deviendra plus structuré.

E. BATIMENTS ET EQUIPEMENT SCOLAIRE

1. Les deux principaux établissements sont l'école primaire et secondaire de Stanley. On a ouvert en 1984, à Goose Green, une nouvelle école pouvant recevoir jusqu'à 35 élèves.

2. Le jardin d'enfants et école primaire de Stanley, qui a été construit en 1955, est en assez bon état et bien équipé, mais surchargé. L'école secondaire préfabriquée, ouverte à Stanley en 1968, qui a été reconstruite en 1971-72 à la suite d'un incendie, s'avère de plus en plus inadéquate. Le gouvernement a affecté une somme de 7 000 000£ à la construction d'une nouvelle école secondaire, dont les plans seront mis à l'étude sous peu.

F. ORGANISATIONS DE JEUNESSE

1. On compte dans les Iles des louveteaux, des scouts et éclaireurs aînés ainsi qu'un club pour jeunes. Ces organisations ne dépendent pas du Service de l'enseignement.

2. Un vaste programme d'activités périscolaires est organisé pour les enfants des deux établissements de Stanley.

G. INSTITUTIONS CULTURELLES

1. On compte une bonne bibliothèque publique à Stanley ainsi qu'un service de bibliothèque itinérante à portée de la population qui vit en dehors de la capitale. Chaque école a sa propre bibliothèque. Le rétablissement d'un musée permanent est en cours.

H. PROTECTION DE LA NATURE : FLORE ET FAUNE

1. Il existe une législation locale protégeant la plupart des oiseaux et certains mammifères, mais aucune loi ne protège les

plantes. Des lois érigeant certaines îles en parcs ou en réserves naturelles ont été promulguées. L'exportation des plantes et animaux sauvages est contrôlée par la loi.

2. La "Falkland Islands Foundation", qui est basée au Royaume-Uni, et le "Falkland Islands Trust" local s'attachent à préserver la flore et la faune naturelles avec le soutien et l'encouragement du gouvernement. Une étroite liaison est maintenue avec les autorités militaires au sujet des questions de conservation intéressant la garnison ou affectées par elle.

I. RENSEIGNEMENTS SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT

1. a) On observe un intérêt croissant et, à certains égards, intense pour l'éducation. Le développement a multiplié les possibilités d'emploi dans la fonction publique, dans les affaires, dans l'industrie touristique et dans l'agriculture et, partant, démontré l'importance que peuvent revêtir des qualifications et une formation technique ou pratique.
- b) Le gouvernement a répondu à l'intérêt manifesté par le public en augmentant sensiblement le budget du Département de l'éducation et en mettant des fonds de côté pour la construction d'un nouveau bâtiment. L'enseignement dans les écoles est conforme aux normes britanniques et les résultats aux examens d'Etat (certificat d'études secondaires et "O" level) sont égaux ou supérieurs à la moyenne du Royaume-Uni. Le "GCSE" est en voie d'être introduit, et des discussions sont en cours sur l'opportunité de prolonger la scolarité obligatoire.

J. MEDIA

1. Outre la Gazette officielle, on publie aux Falkland un périodique bi-mensuel. Il existe une station radio locale qui diffuse les nouvelles, des programmes éducatifs et récréatifs.
2. Bien qu'il n'existe pas de station de télévision, on a dernièrement enregistré une augmentation considérable du nombre d'enregistreurs vidéo et de téléviseurs, et quatre commerçants locaux font désormais de la location-vente de vidéos.
3. En outre, les écoles de Stanley et du Camp utilisent les programmes de la télévision éducative britannique qui sont enregistrés à leur intention sous licence par le Département audiovisuel d'un établissement anglais de formatin pédagogique.